

Autorité étrangère destinataire :

L'Ambassadeur de France à
Le Consul Général de France à (1)
Le Consul Honoraire de France à

certifie que :

M. - Mme - Mlle (1) NOM de naissance :

Nom d'usage (Nom du mari, de l'autre parent...) :

Prénoms :

Né(e) le :

Domicilié(e) :

.....

s'est présenté(e) aujourd'hui devant moi.

Pièce d'identité présentée :

Je lui ai délivré le présent certificat de vie qu'il(elle) a signé devant moi.

Fait le, à

*Signature de l'intéressé(e), attestant
sur l'honneur l'exactitude des
renseignements portés ci-dessus*

*Pour l'Ambassadeur (1)
le Consul Général
le Consul Honoraire
et par délégation*

SIGNATURE

SIGNATURE

(1) Rayer les mentions inutiles.

Article 441-7 du code pénal "Est puni d'un an d'emprisonnement et de 100 000 F d'amende le fait :

- 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- 2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;
- 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 300 000 F d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de port préjudice au trésor public ou au patrimoine d'autrui".